

Le collège souhaite le classement du bosquet marécageux d'Hof ten Berg pour protéger ce site naturel des projets immobiliers

12.12. 2018

Woluwe-Saint-Lambert présente de nombreux espaces verts de qualité. Le Collège a la volonté de les préserver les et, à plus forte raison, ceux qui présentent un intérêt historique et biologique.

Raison pour laquelle le Collège à l'initiative du bourgmestre Olivier Maingain et de Gregory Matgen, échevin de l'environnement va introduire, auprès du Gouvernement de la Région bruxelloise, une demande d'extension de classement du **bosquet marécageux d'Hof ten Berg**, situé entre le boulevard de la Woluwe et la rue Théodore De Cuyper.

Le Gouvernement de la Région bruxelloise avait déjà classé comme site, en 2015, une partie des parcelles cadastrales 21 V et 21 W du bosquet marécageux d'Hof ten Berg. Une importante zone de protection a été délimitée autour du site classé. **Le Collège souhaite que le classement soit étendu à l'ensemble des parcelles 21V et 21W.**

La commune refuse de laisser détruire le bosquet marécageux et abattre 68 arbres pour construire 51 logements

Ce terrain n'appartient pas à la commune, mais à un propriétaire privé qui a déjà introduit, en 2004 et 2014, des demandes de permis pour la construction d'immeubles, celles-ci ont été refusées.

En 2018, il a introduit une nouvelle demande de permis. Elle prévoit la construction de 2 immeubles de 5 niveaux, comprenant 51 appartements et 66 emplacements de stationnement en sous-sol.

Ce projet qui nécessiterait la destruction du bosquet marécageux et l'abattage de 68 arbres, suscite la colère des riverains, soucieux de la préservation de cet espace naturel, véritable poumon vert du quartier, mais aussi zone humide, précieuse pour la lutte contre les inondations.

L'intérêt du bosquet marécageux est déterminé par sa valeur patrimoniale fondée sur des critères d'ordre historique, scientifique et esthétique. Ce site, repris par Bruxelles-Environnement dans la catégorie des milieux de très haute valeur biologique, est une relique de l'écosystème humide de la vallée de la Woluwe. Il présente une flore et une faune, devenue rare, caractéristique de ce milieu et revêt donc une valeur écologique certaine, d'une part intrinsèque en tant que relique d'une aulnaie-saulaie à grande prêle et d'autre part comme élément constitutif du réseau écologique régional des zones humides.

Lors de la réunion de concertation d'urbanisme du 21 septembre 2018, destinée à étudier ce dossier, le public est venu en nombre pour manifester son opposition à la destruction du bosquet marécageux ... Le promoteur ne s'est, lui, pas présenté et a annoncé qu'il retirait sa demande de permis...

Une victoire pour les citoyens mobilisés contre ce projet de construction, mais probablement de courte durée car nul doute, hélas, qu'une autre demande de permis de bâtir, modifiée, sera prochainement.

Pour assurer, définitivement, la protection de ce site naturel, le Collège des bourgmestre et échevins de Woluwe-Saint-Lambert va introduire, auprès Gouvernement de la Région bruxelloise, une demande d'extension de la zone de classement du bosquet marécageux Hof Ten berg.

Situation existante



Situation projetée

